

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Doyle: Les gens estiment que, lorsqu'on change des choses auxquelles les sénateurs sont habitués, des choses importantes qui ont des conséquences sur notre façon de fonctionner, il n'est pas mauvais de faire ce que le sénateur Molgat a proposé il y a quelques années. Si la décision du sénateur Molgat nous déplaît, nous pourrions en appeler devant le Président.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Di Nino: De toute évidence, le sénateur Doyle et moi avons discuté de cette question, dont l'interprétation sera laissée aux membres du comité de la régie interne. Je suis d'accord avec le sénateur lorsqu'il dit que nous devons faire un meilleur travail. En fait, quelqu'un m'a montré un article paru dans un des quotidiens d'aujourd'hui où l'on dit que j'ai tenus ces propos publiquement. Nous nous engageons à faire mieux.

Comme j'ai beaucoup de respect pour le sénateur Doyle, ma réflexion suivante ne vise en rien à critiquer le fond ou la forme de ses propos. Sauf erreur, le sénateur a dit que les structures qui sont érigées sur la colline étaient pourries. Le sénateur parle-t-il des structures physiques ou humaines?

Le sénateur Doyle: Honorables sénateurs, vous savez que je ne ferais jamais de commentaires sur un collègue.

Le ministère des Travaux publics nous a dit ce qui ne va pas avec l'édifice de l'Est — il tombe en morceaux, est dévoré par les termites et les fourmis. Il est constamment assiégé et ce, depuis la dernière fois qu'il a été restauré, soit en 1967.

J'espère qu'il n'y aura pas d'autre question. Je n'aimerais pas que ce soit le *Ottawa Citizen* qui m'apprenne qu'il faut changer un tapis au Sénat.

La plupart des gens, ici, aiment être bien informés. Ils ne veulent pas aller de surprise en surprise. Ils ne demandent pas de rapports plus volumineux aux présidents des comités. Cependant, ils souhaitent être tenus au courant.

Je remercie le sénateur Di Nino de sa compréhension et de l'aide qu'il m'a donnée pour écrire ce petit texte.

Le sénateur Di Nino: En fait, cela m'étonne que le sénateur n'ait pas profité de l'occasion que je lui ai donnée.

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je pense que la question que le sénateur Doyle a soulevée est d'une

grande importance. Je ne parle pas seulement des structures et de la modification de ces structures. Je m'interroge sur les pouvoirs du comité de la régie interne.

Le sénateur sait-il s'il y a un code ou une liste qui donne les questions précises sur lesquelles le Sénat a autorisé le comité de la régie interne à rendre des décisions finales? Le comité agit-il sous l'impulsion du moment? Dans un cas comme la question du tapis dont le sénateur Doyle vient de parler, ou la question de la salle des comités, les membres du comité décident-ils d'eux-mêmes que leurs collègues sont trop occupés pour se pencher sur des affaires aussi peu importantes que cela? Les membres de ce comité ont-ils le moyen de savoir ce sur quoi le Sénat les a autorisés à prendre des décisions finales?

Le sénateur Doyle: Honorables sénateurs, le comité est autorisé (et je paraphrase ici), conformément au paragraphe 19.1(4) de la Loi sur le Parlement du Canada, à prendre des mesures sur toutes les questions financières et administratives concernant le Sénat, ses locaux, ses services, son personnel et ses membres. Ce sont là des dispositions très larges.

L'honorable Lowell Murray: Où se trouvent ces dispositions, sénateur?

Le sénateur Doyle: Je cite les auteurs de la réponse différée à ma question orale, réponse dont le texte figure à la page 973 de notre compte rendu. Cela fait partie du préambule. Les auteurs citent le paragraphe 19.1(4) de la Loi sur le Parlement du Canada.

Le sénateur Murray: Le comité de la régie interne du Sénat s'est occupé de la question conformément à la Loi sur le Parlement du Canada. Est-ce bien ce qu'on nous dit?

Le sénateur Doyle: Ils parlent aussi de la Loi sur la gestion des finances publiques. Je suis disposé à vérifier les textes pour les sénateurs.

Aussi large et englobant que cela puisse paraître, j'aurais dit, pour ma part, que le comité a le pouvoir de faire des recommandations dans ces domaines. Le comité n'a pas besoin de recommander que nous achetions une livre de clous, mais il doit s'expliquer lorsqu'il entend modifier des pratiques qui ont été acceptées pendant une longue période sous une autre forme.

Le sénateur Stewart: Je remercie le sénateur Doyle.

(Sur la motion du sénateur Di Nino, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, le mardi 6 décembre 1994.)